

Hausse du seuil d'avis de tempête

Passant de 25 noeuds (45 km/h) à 33 noeuds (60 km/h).

Conférence franco-suisse des autorités responsables du service d'avertissement des coups de vent sur les lacs Léman, Neuchâtel, Biel et Morat

Cette nouvelle mesure comprend l'ensemble des feux à éclipses automatisés autour des lacs romands.

Cette distinction de seuil de vitesse de vent voulue entre l'avis de prudence et l'avis de tempête n'interviendra pas avant l'année 2013 au plus tôt, car au préalable, des adaptations doivent encore être apportées aux ordonnances et règlements de la navigation.

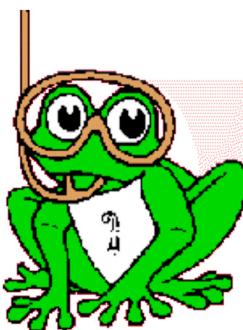


Cette règle, déjà effective sur le lac de Constance, sera appliquée sur l'ensemble des lacs de Suisse et demande au minimum une adaptation de l'ordonnance sur la navigation intérieure. Le statut du lac Léman devra encore être clarifié avec l'aide des autorités françaises.

Il est important de réitérer que le seuil de l'avis de prudence restera, lui, fixé à 25 noeuds (45 km/h).

Sur le Léman, ces avis de tempête sont donnés par 22 phares orange répartis sur tout le périmètre du lac.

Pour MétéoSuisse : Jean-Michel Clerc



Cours de plongée

Deutsch, English, Français

Découvrez le monde sous-marin du lac Léman avec les

GRENOUILLES DE MORATEL

Nous enseignons du baptême jusqu'au Divemaster, à notre propre base à CH-1096 CULLY / Contactez-nous e-mail : urs.geissbuhler@bluewin.ch

Natel : 0041 79 211 67 06

Fax : 0041 21 7991744